



Institut Orthodoxe Français de Paris Saint-Denys l'Aréopagite

96 Boulevard Blanqui 75013 Paris

www.institut-de-theologie.fr | institut.stdenys.areopagite@gmail.com

3 septembre 2026

Charte de l'étudiant

L'Institut Orthodoxe Français de Paris Saint Denys l'Aréopagite (ci-après l'Institut) propose un enseignement de théologie de niveau premier degré (équivalent Licence) et deuxième degré (équivalent Master). Ces enseignements se déclinent en 9 disciplines et sont sanctionnés par des examens de validation d'Unité de Valeur (UV) et, en fin de deuxième degré, par la rédaction et la présentation d'un mémoire. Le cycle du premier degré se déroule en trois années qui peuvent être échelonnées selon les contraintes de l'étudiant. Le cycle de deuxième degré se déroule sur deux années.

Les enseignements du premier degré (Licence) sont ouverts aux personnes désireuses de suivre un cursus complet ainsi qu'à celles souhaitant étudier uniquement certaines disciplines avec ou sans examen de validation d'UV (statut d'auditeur libre)

L'Institut propose également un parcours de découverte de la théologie dénommé « Parcours Théologique » qui se déroule sur un an sous forme de 8 enseignements de deux heures chacun à partir d'un document envoyé par courriel exclusivement une ou deux semaines avant le cours.

Enfin, l'Institut propose un cycle d'initiation au Grec biblique sur 3 années.

Tous les cours sont accessibles en visioconférence au moyen d'un lien envoyé à l'étudiant inscrit. Certains cours sont dispensés depuis les locaux de l'Institut à Paris et peuvent aussi être suivis en présentiel.

Pour ces enseignements, l'Institut se place sous la tutelle du rectorat de l'académie de Paris et répond aux obligations de contrôle et de suivi demandées, selon la législation en vigueur.

Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes le 1er septembre pour un début des cours mi-octobre (voir infra).

Les éléments d'information concernant les enseignements dispensés figurent sur le site internet de l'Institut : institut-de-theologie.fr

Pendant toute la période d'inscriptions, l'Institut (institut.stdenys.areopagite@gmail.com) se met à l'écoute des personnes intéressées par les enseignements pour apporter un complément d'information sur le contenu, le déroulement et les aspects pratiques des cours.

Si les informations écrites (voir document de présentation de chaque cours figurant sur le site) et orales se révélaient insuffisantes pour opérer un choix dans les enseignements proposés, les personnes intéressées pourront demander à recevoir un enregistrement de l'année précédente des cours pour lesquels elles auront manifesté leur intérêt par écrit. Cette disposition remplace la période dite de gratuité - le premier mois de cours- de ces dernières années.

Modalités financières

L'Institut propose deux dispositions pour accompagner les personnes ayant des difficultés financières :

- Un échelonnement du règlement sans toutefois dépasser le mois de janvier de l'année académique, soit 4 échéances différées.
- Une réduction financière sous forme de bourse qui engage l'étudiant inscrit au 1^{er} degré ou à des UV au choix, à présenter les examens d'environ la moitié des UV souscrits.

Deux autres modalités financières sont proposées :

- Pour les étudiants du clergé majeur : une réduction de 50%.
- Pour les étudiants en couple : une réduction de 25% accordée à chacun des partenaires pour les cours suivis en communs.

En cas de cumul des deux situations, les réductions sont calculées successivement.

La Rentrée de l'Institut et les cours

La rentrée de l'Institut a lieu le lundi 12 octobre 2026, à 20 h 15. Elle donne lieu à une séance d'ouverture présidée par le recteur en présence des évêques, des professeurs et des étudiants le samedi 10 octobre à 17 h 15

Pour les cycles de 1^{er} et 2^{ème} degré, l'Institut dispense des enseignements dans les 9 disciplines suivantes :

- Dogmatique
- Histoire Chrétienne :
 - Histoire de l'Église des premiers siècles
 - Histoire de l'Église catholique orthodoxe de France
- Écriture Sainte / Exégèse
- Patristique
- Spiritualité
- Droit canon - Ecclésiologie
- Théologie sacramentelle / Angélologie
- Liturgie / Art liturgique
- Philosophie et Théologie / Religion comparée

Après avoir transmis sa fiche d'inscription et s'être acquitté de la totalité du règlement ou ayant versé la première échéance après un accord d'échelonnement du trésorier, l'étudiant recevra les liens pour suivre les cours en visioconférences auxquels il est inscrit ainsi que leur enregistrement.

Le planning des cours est affiché sur le site internet de l'Institut (institut-de-theologie.fr) et dans le hall de la cathédrale Saint Irénée à Paris.

Les cours se déroulent de mi-octobre à mi-juin. Les enregistrements des cours ainsi que les documents distribués par les enseignants sont mis à disposition des étudiants tout au long de l'année et accessibles pendant deux ans après la fin des cours. Ainsi les enregistrements de l'année 2026-2027 sont conservés jusqu'en juillet 2029.

Les enregistrements ainsi que tous les documents afférents aux cours sont la propriété de l'Institut et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de transmission et/ou diffusion.

Les examens

Pour le 1^{er} degré et les UV au choix, les cours sont répartis en deux semestres, le premier de mi-octobre à début février, le deuxième jusqu'à mi-juin. Des examens permettent de valider les différentes UV. Ces examens se déroulent de la manière suivante :

1- Examen de mi-année

À la discrétion de l'enseignant, un premier examen écrit dit de « mi-année », tenant lieu alors de partiel, est proposé à la fin du premier semestre. Lorsque cet examen est demandé, il prend un caractère obligatoire en vue de la validation de l'UV, et conditionne le droit de passer les épreuves de fin d'année.

2- Examen de fin d'année

Pour l'examen de fin d'année et pour les cours pour lesquels un devoir de mi-année a été donné, l'étudiant choisit entre deux modes d'épreuves :

➤ Soit une épreuve en mode traditionnel

L'étudiant doit satisfaire à une épreuve écrite et à une épreuve orale.

A - *Écrit* ➡ le professeur propose un ou deux sujets au choix

B - *Oral* ➡ le professeur propose quelques questions à préparer pour l'oral du mois d'octobre.

➤ Soit une seule épreuve dite « grand oral ».

L'étudiant choisit un des deux sujets proposés à l'écrit « mode traditionnel » (cf. supra) Cependant, dans **une seule épreuve orale de 30 minutes**, en octobre, en présence (exceptionnellement à distance), il développera le sujet de façon aussi structurée que dans un exercice écrit : même rigueur de développement, même qualité argumentaire, même richesse de références. Un échange de 10 minutes avec le professeur conclut l'épreuve.

3- Modalités pour les oraux

➤ Inscription à l'oral (oral traditionnel ou grand oral) et indication du mode d'examen :

L'inscription à l'oral et l'indication du mode d'examen choisi sont obligatoires et doivent être faits entre le 1^{er} et le 15 septembre par mail auprès du professeur avec en copie la secrétaire générale de l'Institut : institut.stdenys.areopagite@gmail.com

➤ Lieu de passage des oraux

Les oraux ont lieu en présentiel dans les locaux de l'Institut 96 bd Blanqui 75013 Paris. Les oraux en distanciel sont réservés aux étudiants résidant loin de Paris et lorsque le professeur ne peut pas se rendre à l'Institut.

Validation du 1^{er} degré

Chaque discipline fait l'objet, chaque année, de cours oraux retransmis en visioconférence. Les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année d'études, pour être validées, nécessitent chacune l'obtention de 7 UV dont 3 obligatoires (Dogmatique, Histoire de l'Église chrétienne, Écriture Sainte / Exégèse) et 4 UV au choix parmi les 6 autres matières sous réserve de ce qui suit.

Pour valider le cursus complet qui se fait sur 3 années (*), l'étudiant devra avoir présenté les 21 examens suivants :

- 3 examens de Dogmatique
- 3 examens d'Histoire de l'Église chrétienne
- 3 examens d'Écriture Sainte / Exégèse
- 2 examens de Patristique
- 2 examens de Spiritualité
- 2 examens de Droit canon - Ecclésiologie
- 2 examens de Théologie sacramentelle / Angélologie
- 2 examens de Liturgie / Art Liturgique
- 2 examens de Philosophie et Théologie / Religion comparée

(*) En fonction des disponibilités de chacun, les examens, bien qu'il soit plus formateur, et donc recommander de les passer dans le temps imparti de trois années, peuvent être étalés sur une durée plus longue.

Validation du 2^{ème} degré

La validation de la 1^{ère} année du 2^{ème} degré nécessite l'obtention de 5 UV choisies parmi les 9 matières proposées dans le 1^{er} degré.

L'Institut adresse à l'étudiant les cours photocopiés des 5 UV choisies pour un travail personnel de préparation d'examen. À la fin de cette 1^{ère} année, l'étudiant identifiera un sujet de mémoire qu'il aura défini, en accord avec le professeur qu'il choisit pour diriger son étude ; il le présentera en fin de 2^{ème} année du 2^{ème} degré.

La 2^{ème} année du 2^{ème} degré, est consacrée essentiellement à la rédaction du mémoire (~80/100 pages) et à sa soutenance qui a lieu publiquement en présence du recteur et/ou du doyen de l'Institut, du professeur dirigeant le mémoire et d'un troisième professeur agréé par le recteur. À ce travail, s'ajoute l'obligation de suivre un séminaire du 10 heures : cinq séances de travail de groupe avec un professeur au cours de l'année (novembre / janvier / février / mars ou avril selon la date de Pâques / mai).

Une réflexion est proposée sur les thèmes suivants :

- les sacrements,
- les pères de l'Église (Orient et Occident),
- les dogmes et les canons,
- les liturgies comparées.

Une cinquième séance est consacrée à un bilan collectif.

Un oral de bilan et de projet se déroule en fin d'année avec deux professeurs de l'Institut.